

Hier soir, dans ses remarques, le ministre nous a dit que ce montant de \$300,000 représentait une subvention mensuelle de \$25,000 versée actuellement à la société aérienne *Pacific Western Airlines*, à l'égard de perte d'exploitation sur la ligne des provinces des Prairies qui dessert Edmonton, North Battleford, Prince-Albert, Saskatoon et Regina.

Je voudrais demander au ministre pourquoi une subvention n'a pas été accordée à la société Québecair, dans la province de Québec, alors qu'en vertu du poste que nous étudions actuellement une subvention a été accordée à une société privée. Quelles sont les raisons qui militent en faveur de cette société de l'Ouest à ce sujet, alors que la société Québecair n'a essayé qu'un refus?

**L'hon. M. Balcer:** Monsieur le président, je suis heureux de répondre à cette question, mais avant de ce faire je tiens à me joindre à l'honorable député de Lévis (M. Bourget) pour souhaiter un prompt rétablissement à l'honorable député de Laurier (M. Chevrier). Je sais l'intérêt qu'il porte aux affaires du ministère des Transports, et je suis convaincu, moi aussi, qu'il aurait eu peut-être une ou deux questions à me poser ce matin sur ces postes. Je suis toutefois convaincu que le député de Lévis saura le faire avec le brio qu'on lui connaît.

**M. Pigeon:** Il le remplace très bien.

**L'hon. M. Balcer:** Maintenant, monsieur le président, je reviens à la question que m'a posée mon honorable ami. Il m'a demandé pourquoi nous avions accordé une subvention à la société aérienne *Pacific Western Airlines* et jugé bon de ne pas en accorder une, jusqu'à présent, à la société Québecair.

Dans le cas de la société aérienne *Pacific Western Airlines*, il s'agit d'une subvention pour une route en particulier. Comme je l'ai dit hier soir, la société *Pacific Western Airlines* s'était engagée, en 1957, à desservir cette route à la suite du retrait de la société *Canadian Pacific Airlines*. A cette époque, cette société bénéficiait d'une subvention assez importante de la part du ministère des Postes. Cette subvention a été annulée par le ministère, et la société *Pacific Western Airlines* a présenté une requête à la Commission des transports aériens dans laquelle elle réclamait le droit d'abandonner complètement le service.

Nous savions que le gouvernement aurait à faire face au problème que poseraient certaines localités desservies pendant plusieurs années par une ligne aérienne et qui se voyaient pour la première fois, privées complètement de tout service aérien. Pour cette raison-là, le gouvernement a décidé d'accorder une subvention temporaire de \$25,000 par mois à cette société, mais seulement pour cette route en

particulier. Cette subvention est temporaire et ne sera versée dans sa forme actuelle, que jusqu'au moment où la Commission des transports aériens aura fait son rapport complet sur ce que nous appelons communément «Prairie mail run», c'est-à-dire le service aérien dans les provinces des Prairies.

En ce qui a trait à Québecair, la demande de subvention de cette société était fondée sur le fait qu'elle avait à faire face à des difficultés financières assez sérieuses au cours de l'année 1961, lesquelles n'étaient pas nécessairement rattachées à une seule route en particulier. Même si la société Québecair avait abandonné le service sur plusieurs points des routes qu'elle dessert, ces dernières étaient déjà desservies par plusieurs autres lignes aériennes. Alors, le public n'aurait pas été privé complètement de service aérien. Quant aux autres points qui n'étaient pas déjà desservis par deux sociétés aériennes, Québecair et Air-Canada, d'autres sociétés de transport aérien étaient prêtes à donner ce service. Alors, il s'agissait d'une demande de subvention bien différente de l'autre.

Pour ce qui est des difficultés financières de la société Québecair, elles ont été étudiées auparavant par la Commission des transports aériens et par moi-même et, après avoir fait une étude complète de la situation financière et des moyens de transport de cette société, la Commission a fait des suggestions et a étudié, de concert avec les dirigeants de la société Québecair, le moyen d'équilibrer la situation financière de cette société. Au fait, je suis heureux de déclarer, aujourd'hui, qu'on a fait une réorganisation sérieuse de la société, tant au point de vue financier qu'au point de vue exploitation et services aériens et que sa situation financière est bien meilleure actuellement.

Cependant, monsieur le président, ceci ne veut pas dire que la société Québecair ne pourra pas bénéficier de subventions lorsque la Commission des transports aériens aura terminé l'étude générale qu'elle est à faire actuellement.

Comme je le disais tantôt, la Commission des transports aériens fait actuellement une étude complète de tous les services aériens régionaux au pays. Elle a tenu sa dernière séance publique il y a quelques semaines, et nous nous attendons à recevoir un rapport complet d'ici une couple de mois. Il est fort possible que la Commission recommande certaines subventions pour certaines routes et certaines sociétés régionales de transport aérien. Je suis d'avis qu'à ce moment-là, la requête de la société Québecair pourra être étudiée à nouveau par la Commission des transports aériens, et si l'on juge à propos, à ce moment-là, que la situation financière